

**PROCES VERBAL
SEANCE DU 11 JUILLET 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 10

L'an deux mil vingt-deux, le onze du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Lérigneux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Thierry Missonnier, Maire

Date de la convocation : le 04 Juillet 2022

Étaient Présents : GAGNAIRE Stéphanie ; GOUTTE Thierry ; MISSONNIER Thierry ; PERRIN Sylvie ; POYET Jérôme ; REDURON Florence ; Séverine DUVERT- ARNAL Manuel ; DEFOUR Manon ;

Absents excusés : 1 PERRICHON Frédéric

Secrétaire : Séverine DUVERT

Validation compte rendu du 31 mai 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du 31 mai 2022

Délibérations prises lors de la séance :

- Délibération sur les nouvelles règles de publicité des actes. Le conseil a délibéré afin de maintenir l'affichage papier sur le tableau extérieur prévu à cet effet. A été voté à l'unanimité.

Le compte rendu devient le procès-verbal et doit être signé par le maire ainsi que le secrétaire de séance.

- Délibération sur le tarif de la cantine. Celui-ci a été revu avec les autres communes du RPI.

Tarif augmenté afin de compenser l'augmentation du prestataire mais sans faire de marge au niveau de la commune. Voté à l'unanimité au tarif de 4.10€

Questions diverses

- Ecole :
 - Exclusion de 2 élèves à la cantine et périscolaire
 - Rentrée scolaire 2022-2023 : environ 24 élèves

- Travaux du Bourg

- Travaux toilettes

- Aménagement travaux cimetière

- Voirie

- Fête patronale du 16/07/2022

La secrétaire de séance, Séverine DUVERT

Le Maire,
Thierry MISSONNIER